

Prix Départemental de la Construction Bois de la Loire

2024 - 1^{re} édition

Règlement pour la catégorie étudiant(e)s

Le Prix Départemental de la Construction Bois, porté par l'interprofession de la filière forêt-bois Fibois 42, a pour objectif d'encourager la montée en puissance des constructions bois de qualité dans le département, en mettant en lumière les réalisations exemplaires. Il s'articule avec le Prix Régional et le Prix National de la construction bois. Tous les projets réalisés sur le département de la Loire, qui ont été livrés en 2021, 2022, ou 2023, et comportant une part significative de bois sont éligibles.

Pour cette 1^{ere} édition du Prix Départemental dans la Loire, Fibois 42 propose une catégorie « étudiant(e)s », ouverte aux étudiantes et étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne (ENSASE).

Pour cette catégorie, les étudiant(e)s – ou jeunes diplômé(e)s - peuvent présenter un projet sur lequel ils ont travaillé au cours des **trois dernières années** (2021, 2022, 2023), **en tant qu'étudiant**, et qui présente une part significative de bois. Il peut s'agir d'un projet de bâtiment neuf, de rénovation, d'aménagement intérieur ou extérieur. Les projets proposés par les étudiants de l'ENSASE concourront tous dans une seule et même catégorie.

La participation à ce prix ne demande donc pas un travail spécifique aux étudiants, puisqu'il s'agit de valoriser des projets sur lesquels ils ont travaillé en tant qu'étudiants.

Planning

Dépôt des candidatures par les étudiants : jusqu'au 31 août 2024.

Jury : courant septembre 2024

Remise des prix : 22 novembre 2024. Fibois 42 fête ses 42 ans en 2024, et organise à cette occasion un grand événement regroupant l'ensemble des professionnels et acteurs de la filière forêt-bois. La remise des prix se fera lors de cet événement.

Candidature

Pour candidater, les étudiants sont libres de fournir l'ensemble des pièces qu'ils jugent nécessaire pour apprécier la qualité de leur travail (plans, visuels, photos de maquette, notices, etc.).

L'ensemble de ces pièces devront être envoyées à cette l'adresse, avant le **31 août 2024** : contact@fibois42.org

Jury et critères de notation

Le jury, composé de 8 à 10 membres désignés par Fibois 42 sera le même pour la catégorie étudiant(e)s que pour les autres catégories. Il sera présidé par Olivier Gaujard, et composé pour un tiers d'architectes, un tiers d'élus, et un tiers d'autres acteurs de la filière forêt-bois. Les critères d'évaluation des projets seront :

- Qualité architecturale et paysagère,
- Place du bois dans le projet, et réflexion sur l'usage de bois local,
- Qualité environnementale et d'usage,

Valorisation des lauréats

L'ensemble des candidats seront valorisés, et tout particulièrement les lauréats, lors de la remise des prix, et par une communication sur ce prix à l'échelle départementale.